

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15509**

### Intitulé

BPA : Brevet professionnel agricole Travaux de l'élevage canin et félin

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION                      |
|--|---|
| Ministère chargé de l'agriculture        | Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité au sein d'un élevage canin ou félin, dans le respect des différentes normes, de la réglementation en vigueur et du bien-être animal. Il s'occupe des animaux, les nourrit, les surveille, les soigne, pratique l'éducation de base et nettoie et entretient les bâtiments et installations de l'élevage. Il accueille la clientèle et fait découvrir les animaux de l'élevage, en préalable à la vente.

Le développement des prestations de services dans les entreprises d'élevage canin ou félin peut l'amener à participer à des activités annexes : toilettage, dressage, éducation, pension, vente d'accessoires...

#### Unités capitalisables générales

UC G1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UC G2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UC G3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

#### Unités capitalisables d'option

UC O1 : Présenter les composantes et le fonctionnement du processus d'élevage dans une perspective de durabilité

UC O2 : Organiser son travail dans une perspective de sécurité

#### Unités capitalisables de la spécialité Travaux de l'élevage canin et félin

UC S1 : Mettre en œuvre les travaux liés à l'alimentation, la reproduction et aux soins des chiens et des chats dans le respect de la sécurité et du bien-être animal

UC S2 : Mettre en œuvre les interventions liées aux manipulations, à l'éducation des chiens et des chats et à la promotion de l'élevage dans le respect de la sécurité et du bien-être animal

UC S3 : Réaliser les travaux liés à l'utilisation et à la maintenance des locaux, matériels et installations de l'élevage canin et félin dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de l'environnement

#### Unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi

UCARE 1 et 2 : objectifs à élaborer par le centre de formation habilité

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans un élevage de chien ou de chat "dont l'activité consiste à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins deux portées par an" (définition légale). Un petit élevage correspond à moins de 10 chiens ou chats sevrés et un grand élevage comprend plus de 50 animaux.

Garçon de chenil, aide/ouvrier/ouvrier qualifié d'élevage canin ou félin

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1408 : Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le référentiel d'évaluation du BPA comporte 10 UC :

- 3 UCG ou unités capitalisables générales, qui sont communes à toutes les options du BPA,
- 2 UCO ou unités capitalisables d'option, qui sont communes à toutes les spécialités d'une option du BPA,
- 3 UCS ou unités capitalisables de spécialité, propres à chacune des spécialités de l'option
- 2 UCARE ou unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi.

#### Bloc de compétence :

| INTITULÉ  | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|---|---|
| <p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 15509 - UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale</p>  | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer oralement et à l'écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale</li> <li>- Utiliser des techniques de collecte et de traitement de l'information</li> <li>- Traiter des données mathématiques simples pour résoudre des situations ou problèmes de la vie professionnelle</li> <li>- Utiliser les outils informatiques et de télécommunication courants de la vie professionnelle et sociale</li> </ul>   |
| <p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 15509 - UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique</p>  | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des règles de droit du travail pour en garantir leur respect</li> <li>- Mobiliser des connaissances relatives à la protection sociale pour garantir ses droits</li> <li>- Mobiliser des connaissances élémentaires de gestion pour une meilleure compréhension de son activité professionnelle</li> <li>- Identifier les principaux acteurs et leurs attentes pour situer son activité dans son environnement économique, social et territorial</li> </ul>                  |
| <p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 15509 - UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de durabilité</p> | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles</li> <li>- Mobiliser des connaissances pour prévenir les risques et préserver la santé humaine</li> </ul>  |
| <p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 15509 - UCP4 : Présenter les composantes et le fonctionnement du processus d'élevage dans une perspective de durabilité</p>  | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Présenter les principales caractéristiques zootechniques des animaux impliqués dans le processus de production</li> <li>- Expliquer les principales étapes du processus de production</li> <li>- Présenter les matériels et équipements utilisés dans le processus de production</li> <li>- Présenter les principales données techniques et économiques d'une production</li> <li>- Identifier des pratiques professionnelles cohérentes avec une perspective de durabilité</li> </ul> |

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION   |
|--|--|
| <p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 15509 - UCP5 : Organiser son travail dans une perspective de sécurité</p>   | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le travail à réaliser à partir des consignes reçus</li> <li>- Identifier les principaux risques, règles de sécurité et mesures de prévention liés au travail et à l'utilisation de matériels et équipements</li> <li>- Organiser les activités en fonction des objectifs et des contraintes</li> <li>- Réaliser les enregistrements liés aux activités</li> <li>- Rendre compte du travail réalisé</li> </ul> |
| <p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 15509 - UCP6 : Mettre en oeuvre les travaux liés à l'alimentation, la reproduction et aux soins des chiens et des chats dans le respect de la sécurité et du bien-être animal</p>   | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimenter les animaux de l'élevage en respectant les principes d'hygiène</li> <li>- Réaliser les opérations liées à la reproduction des chiens et des chats</li> <li>- Réaliser les opérations liées à l'hygiène et à la santé des animaux de l'élevage</li> <li>- Réagir à une situation qui nécessite une régulation</li> </ul>  |
| <p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 15509 - UCP7 : Mettre en oeuvre les interventions liées aux manipulations, à l'éducation des chiens et des chats et à la promotion de l'élevage dans le respect de la sécurité et du bien-être animal</p>                       | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des opérations d'approche, de contention et de déplacement de l'animal</li> <li>- Réaliser des exercices de socialisation, d'éducation et de maintien en condition des animaux</li> <li>- Réaliser les opérations liées à la promotion de l'élevage et à la vente des animaux</li> <li>- Réagir à une situation qui nécessite une régulation</li> </ul>   |
| <p>Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 15509 - UCP8 : Réaliser les travaux liés à l'utilisation et à la maintenance des locaux, matériels et installations de l'élevage canin et félin dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de l'environnement</p> | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les opérations de nettoyage et de désinfection des locaux</li> <li>- Réaliser les opérations d'utilisation, d'entretien et de maintenance des matériels, des locaux et des installations</li> <li>- Participer aux travaux d'aménagement des locaux et des installations</li> <li>- Réagir à une situation qui nécessite une régulation</li> </ul>  |

| INTITULÉ  | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|---|---|
| Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 15509 - UCARE1 :<br>Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi  | Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi. |
| Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 15509 - UCARE2 :<br>Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi | Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi. |

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | QUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      |  |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, il peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés. Les membres du jury et leurs suppléants sont choisis paritairment parmi :<br>- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont la moitié au moins doit relever de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;<br>- des professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés. |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Idem   |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | Idem   |
| Par candidature individuelle                                     | X      | Idem   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2010                      | X      | Idem   |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  | X   |     |
| Accessible en Polynésie Française | X   |     |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
|                                    |                                     |

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D 811-166

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 mars 2010 (JO du 20 avril 2010) portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option "travaux de l'élevage canin et félin"

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril

2002)

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

**Lieu(x) de certification :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

**Historique de la certification :**